

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Jeudi 7 mai 2020

GESTION DE CRISE

CORONAVIRUS COVID-19 - COMMUNIQUÉ N°23

LA REPRISE PASSERA PAR LES TRANSPORTS : MÉTROPOLE ET ORGANISATIONS PATRONALES S'ENGAGENT POUR EN SÉCURISER L'USAGE

Conscients du caractère essentiel des services de transport pour les activités économiques, commerciales, culturelles, éducatives et sociales, la Métropole et les représentants du monde patronal (UPE13, CPME13, U2P13) signent un *Pacte de confiance* pour une montée en puissance sûre de l'offre de mobilité.

Ce pacte vise à mettre en avant les efforts importants pris conjointement pour adapter l'organisation du travail et des services de transport aux nouveaux impératifs sanitaires.

Dès lundi 11 mai, il s'agira de permettre à chacun, et en premier lieu aux personnes se rendant à leur travail, de se déplacer en confiance. Pour cela, c'est une offre de transport adaptée et diversifiée qui sera déployée. En parallèle, le télétravail continuera d'être encouragé et les horaires d'arrivée et de départ modulés. L'objectif premier de ces mesures consiste à limiter l'affluence aux heures de pointe, en garantissant les meilleures conditions de sécurité sanitaire possibles.

Cette démarche partenariale et concertée, s'appuie sur les principes d'une politique de mobilité ambitieuse sur le plan économique, social, sanitaire et environnemental.

Concrètement :

1 > Au minimum 75% de l'offre de transport remise en service dès le 11 mai avec un objectif de 100% d'ici le début du mois de juin.

2 > Mise en place de nouvelles règles d'usage des transports : port du masque obligatoire, distanciation physique (neutralisation d'un siège sur deux pour l'interurbain) et désinfection continue des véhicules.

3 > Promotion des modes actifs et accélération du Plan vélo (aménagement réversibles pour les modes doux en partenariat avec les communes et les associations de zones d'activités).

4 > Promotion, lorsque cela est possible, du télétravail et mise en place d'**horaires décalés**, pour limiter l'affluence aux heures de pointe.

5 > Incitation à recourir à des modes de transports alternatifs (vélo, marche, covoiturage et véhicules électriques) pour se rendre sur son lieu de travail ou dans sa zone d'activité.

Au-delà de ces engagements pour la reprise économique la plus sûre possible, les signataires du Pacte de confiance s'engagent à maintenir un haut niveau de dialogue et d'échange afin de poursuivre ensemble la recherche de solutions innovantes pour des transport toujours plus fiables, sûrs, rapides et propres, dans un contexte sanitaire tendu.

Ce Pacte de confiance inédit symbolise cette recherche de solutions partagées avec le monde économique, afin de permettre de répondre aux enjeux du déconfinement à venir.

CONTACTS PRESSE

Responsable du Service Presse : Stéphane GIREAU
T : 04 91 997 997
stephane.gireau@ampmetropole.fr